

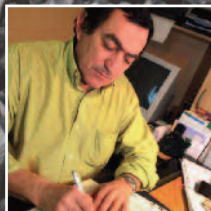
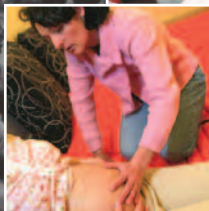
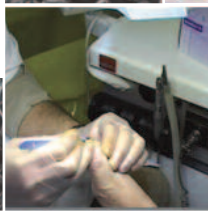
Libéraux
de santé :

40 ans
de lutte



cnps
Centre National
des Professions de Santé

Votre santé, notre combat !



Entretien avec **Jacques Monnot**, président du CNPS de 1980 à 1995



Adapter le libéralisme aux évolutions de la société

L'ancien président de la confédération nationale des syndicats dentaires a présidé aux destinées du CNPS durant 15 ans. Pour lui, l'exercice libéral peut et doit s'adapter aux nouveaux besoins de la société pour mieux exiger le respect des valeurs fondamentales du libéralisme.

Pourquoi le CNPS a-t-il été créé ?

Le CNPS a été fondé, à l'initiative de Jacques Monier en 1970, par la confédération des syndicats médicaux français (CSMF) dont il était le président, la confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD), présidée par Jean Jardiné, et la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), présidée par Pierre Peckre. Jacques Monier qui négociait alors avec les caisses de sécurité sociale la première convention nationale des médecins, voulait ainsi rassembler, à partir des syndicats de ces trois professions médicales, l'ensemble des professions de santé en réservant la présidence par alternance annuelle à chacun des trois syndicats fondateurs. Cette structure jouait

essentiellement un rôle de concertation et est restée longtemps confidentielle.

La CNSD, à partir de 1980, a grandement contribué à lui a donner une autre dimension. Nous avons organisé des assises nationales. Les premières se sont tenues à Dijon.

C'est immédiatement un succès par le nombre de participants, mais aussi par l'actualité. En effet, le secteur 2 à honoraires libres des médecins venait d'être créé et la CSMF qui y était hostile, venait de conduire une manifestation de protestation qui avait été énergiquement arrêtée sur le pont Alexandre III par les CRS. Le lendemain de ces échauffourées sans précédent, je présidais les assises de Dijon. Le Dr Monier était à ma droite et Jacques

Barrot, alors ministre de la Santé et des affaires sociales, à ma gauche.

L'atmosphère était tendue, mais chacun a pu s'exprimer. C'était déjà une raison d'être du CNPS. Le succès de ces premières assises leur donnera tout de suite de l'importance. Elles se sont répétées régulièrement, donnant ainsi une audience réelle tant auprès de la presse que de la base respective de l'ensemble des professions de santé et des pouvoirs publics.

Selon les époques, les ministres de la Santé, des Affaires sociales, voire le Premier ministre, ainsi que les candidats à la présidence de la République et les dirigeants des organismes sociaux y ont assisté, montrant ainsi l'importance accordée au CNPS.

Quel était l'état d'esprit dans les années 80 ?

Notre volonté commune était de défendre les principes essentiels du libéralisme, tout en étant favorable à une politique contractuelle nécessaire à la santé publique. Nous voulions - et c'était là, je crois, une rupture avec le passé -, non pas aller quémander auprès des parlementaires ou des gouvernants, mais nous appuyer sur l'opinion publique.

D'où l'organisation de manifestations de masse et la mobilisation de

l'ensemble des professionnels de santé. La première manifestation a eu lieu sous un gouvernement de droite. Mais la plus révélatrice de ce nouveau mode d'action a été celle de 1982 qui a rassemblé, selon les sources, de 50 à 80 000 professionnels de santé libéraux. C'était sans précédent. La gauche était arrivée au pouvoir en mai 1981 avec des options peu libérales.

Son programme de santé comprenait le développement du salariat et du tiers payant ce qui était embrigader et fausser la relation praticien malade, à nos yeux essentielle. Par ailleurs, elle était opposée aux timides avancées vers l'équité fiscale que nous réclamions et que représentaient les toutes nouvelles associations de gestion agréées.

Enfin, elle réclamait la suppression des ordres professionnels. C'est sûrement après cette manifestation qu'elle y a renoncé. Cela a été une révélation pour les différents syndicats de professions de santé. Alors que certains doutaient de l'intérêt du CNPS, nous démontrions que les pouvoirs publics devaient désormais compter avec nous.

Quelle a été la réaction des pouvoirs publics à cette époque ?

Nous avons été reçus par les différents ministres d'alors, Jack Ralite, Nicole Questiaux. La gauche était très sensible aux manifestations de rue.

Nous avons renouvelé la mobilisation en 1984, conjointement avec les professions libérales, pour demander que la démographie soit maîtrisée par un numerus clausus à la formation et des mesures incitatives à l'implantation dans des zones moins bien couvertes. Là aussi, la gauche a dû renoncer à son opposition à toute sélection.

Aujourd'hui, il faut convenir que la démographie des professions de santé pose toujours le problème de la répartition géographique.

Vouloir mieux les répartir, était-ce compatible avec la politique libérale du CNPS ?

Nous demandions des mesures incitatives permettant une répartition convenable. Cela nous paraissait anormal que l'on fasse une maîtrise démographique au niveau national sans des mesures pour répartir les praticiens convenablement. Nous étions favorable à l'exercice libéral, mais pas à un libéralisme sauvage.

Quelles étaient les valeurs qui vous rassemblaient ?

Nous étions partisans de la contractualisation, du régime conventionnel, tout en distinguant les dépenses publiques de santé et les dépenses générales. Si la sécurité sociale avait des limites, il ne fallait pas pour autant limiter les recettes des professions de

santé. Nous étions favorables au paiement à l'acte, mais aussi à la transparence des tarifs et des revenus. Ceci nous distinguait d'options plus radicales. Pour nous, le paiement à l'acte n'était pas un problème de ressources financières, mais une question de liberté et de qualité de la relation entre le malade et le professionnel.

Nous étions favorables à la formation médicale continue. Je crois que les grands syndicats sont restés dans la ligne de ce que nous voulions alors.

Nous voulions faire triompher cette politique par des moyens d'actions nouveaux s'appuyant sur l'opinion publique. Nous avons aussi organisé des réunions avec l'ensemble des parlementaires spécialisés dans les questions de santé et mis des documents à leur disposition.

En 1990, les assises se déroulent sans présence ministérielle. Pourquoi ?

Après la réélection de François Mitterrand en 1988, c'est à nouveau un gouvernement de gauche qui est aux commandes. Il est très vite aux prises avec une gestion particulièrement difficile du budget santé.

C'est pourquoi il envisage la remise en cause du paiement à l'acte, de la liberté de choix du praticien par les

malades, de la liberté thérapeutique du praticien, et simultanément, les charges sont augmentées et les honoraires bloqués. Les ministres sont invités aux assises de 90, mais, dans ce contexte, ils préfèrent s'abstenir.

La tension entre gouvernement et professions de santé sera telle qu'elle aboutira en 91 à deux manifestations qui rassembleront 100 000 participants en juin et de 2 à 300 000 selon les sources en novembre. Cela conduira le gouvernement à infléchir ses positions et le ministre Durieux viendra le préciser en personne devant notre conseil d'administration à notre siège en décembre. Cela aboutira dans les mois suivants à la signature de la convention des médecins et ensuite des autres professions de santé, dont la convention dentaire.

N'y a-t-il pas eu une certaine méfiance des paramédicaux à l'égard des professions médicales, et plus particulièrement à l'égard des médecins ?

A priori, incontestablement ! Les médecins pensaient que les questions de santé étaient leur domaine réservé, tandis que les autres professions se méfiaient de leur leadership.

Nous avons tenté d'éliminer ces attitudes. C'est pourquoi, nous avons souhaité une réforme des statuts du CNPS.

Nous avons déjà fait, en 1978, une réforme fondamentale des statuts de la CNSD dont j'ai été le premier président élu au suffrage universel par le congrès. J'avais un secrétaire général au CNPS, dentiste lui aussi, Guy Jacques, convaincu de la nécessité de faire évoluer la structure. Il a été l'artisan majeur de la réforme des statuts du CNPS. Au lieu d'être réservée aux trois syndicats fondateurs, la présidence du CNPS a été accessible à tous.

Toutes les professions ont siégé au conseil d'administration, et très vite, les différents postes du bureau ont été répartis entre les différentes professions. Donc, si cette défiance a existé, elle s'est très vite atténuée, d'autant que les médecins ont diverses représentations. Le CNPS a pris de l'importance. Alors que les diverses professions ne pouvaient se faire entendre seule, elles ont pu trouver une audience à travers lui.

Cependant, tous les dirigeants syndicaux se sont trouvés confrontés un jour ou l'autre à la critique de leur base qui leur reprochait de "pédaler" tantôt pour les médecins, tantôt pour l'industrie pharmaceutique. Mais les dirigeants ont su, pour la plupart, surmonter ces réactions et ils doivent continuer dans ce sens, car c'est dans l'union que les professions peuvent valablement se faire prendre en considération.

Parmi les différents sujets de réflexion, la coordination des soins, la délégation des tâches, la défense de l'exercice libéral, la prévention, l'éducation thérapeutique, quel est celui qui vous semble le plus urgent ?

Je pense que les professions de santé sont dans leur rôle en défendant l'exercice libéral. Il faut garder les principes fondamentaux du libéralisme, mais en les adaptant, et accepter des obligations peut-être plus contraignantes aujourd'hui qu'hier. L'exercice libéral doit assurer des gardes et la continuité des soins. Certaines demandes légitimes de la population, voire du gouvernement, doivent être satisfaites.

Les principes définis autrefois sur la transparence et l'équité des honoraires doivent être maintenus. Il faut les réaffirmer avec force et surtout les faire appliquer. Les exigences ne peuvent être à sens unique. Les professionnels de santé doivent accepter d'assurer leurs devoirs vis-à-vis de la société. Nous sommes en train de vivre des moments de profonde transformation de la société. Les professions de santé doivent les accompagner.

C'est en répondant aux demandes du public que nous pourrions conserver nos fondamentaux.